Viols, proxénétisme, rites vaudous… un gang nigérian ultraviolent implanté à Marseille devant la justice ; ils faisaient venir des migrantes qui traversaient la Libye puis l'Italie

08/04/2024 à 9h00



Une dizaine de prévenus issus d'une mafia nigériane comparaît devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence à partir de ce lundi. Ils sont accusés d'avoir alimenté des réseaux d'immigration clandestine, commis des viols mais aussi des faits de proxénétisme envers de jeunes Nigérianes, qui avaient subi des rites vaudous.

[…]

«*Le mode opératoire consistait à récupérer des migrants nigérians à Vintimille, à leur prêter des attestations de demande d'asile dont la photographie du titulaire leur ressemblait,* écrit le juge d'instruction dans son ordonnance de renvoi. *Les passeurs accompagnaient alors les migrants en train pour franchir la frontière après qu'ils ont appris par*

cœur l'état civil indiqué sur le document prêté.» Les candidats à l'immigration déboursaient alors entre 250 et 500 euros selon les enquêteurs.

Ensuite, après avoir traversé la Libye puis l'Italie, guidées par le mirage d'un travail ou d'une formation, ces jeunes Nigérianes se retrouvaient contraintes de rembourser des dizaines de milliers d'euros à une ancienne prostituée devenue mère maquerelle. *«Ces femmes étaient enfermées physiquement et psychologiquement et ne pouvaient sortir de cette activité de prostitution»*, estime Me Alain Lhote, avocat de l'association Equipes d'action contre le proxénétisme qui s'est constituée partie civile.

La crainte du «djoudjou»

Pour les soumettre, les proxénètes avaient recours à une méthode particulière : la crainte du *«djoudjou»*, un rite exercé au Nigeria, avec la menace de représailles sur leurs familles. *«Ce sont des cérémonies qui se basent sur des cultes vaudous et au cours desquelles étaient prélevés du sang et des poils pubiens,* explique Me Alain Lhote*. Ils se livraient ensuite à des incantations, mais c'était aussi un moyen de faire pression sur ces femmes, qui se retrouvaient sous serment.» «Parce qu'elle a parlé, ma cliente est persuadée encore aujourd'hui qu'il va lui arriver quelque chose»*, abonde Me Jennifer Attanasio, avocate de l'Amicale du Nid, partie civile dans ce dossier, et d'une victime.

[…]

Le Figaro